

Séance du : 13 novembre 2021
Lieu : Mairie de Sisco
Heure : 8 heures
Convocation : 08/11/2021
Affichage : 08/11/2021
Ouverture de séance : 8 heures 30

COMPTE RENDU DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 13 NOVEMBRE 2021 Affiché le 15/11/2021

PRESENTS 11	VIVONI AP - MONTI MJ – VECCHIONI G - GUELFY P - GAZZINI JL - GRAZIANI MH - RAFFALLI M DALL’OMO JM - VILLORESI R- CLEMENCEAU A - BURCHI L
ABSENTS 3	CICOLLI V - PAOLI K - SCAGLIA V - DAMIANI M
POUVOIRS 2	SCAGLIA V à MONTI MJ – DAMIANI M à DALL’OMO JM
SECRETAIRE	GAZZINI Jean Louis

QUESTIONS ORALES

- Affaires BOCCHIARDO, en sa présence :
 - Convention de mise à disposition d’un garage à Saint Antoine
 - Présentation d’un avant-projet de réfection du couvent Saint Antoine
- Réponse demande GIRORICO FELCE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la réunion du 30 octobre
- Délibération pour rapprochement des prisonnier (Identique à la délibération de l’assemblée de corse)
- Vente au mieux disant de la remorque et de la pelle mécanique
- Vente d’un délaissé de 88 m² à Saint Antoine F 819
- Réponse demande GIORICO FELCE
- Création d’emploi adjoint technique territorial

DOCUMENTS

PV réunion du 30 octobre 2021 - Devis pelles –Courrier GIORICO FELCE – Délibération CdC Plan Sant’Antone

DECISIONS

N°	DELIBERATIONS	VOTANTS	POUR	CONTRE	NPPV
2021 11 13 01	ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 30 OCTOBRE 2021	13	13	0	0
2021 11 13 02	DELIBERATION APPROUVANT UNE RÉSOLUTION SOLENNELLE RELATIVE AU RAPPROCHEMENT	13	13	0	0
2021 11 13 03	DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET	13	13	0	2
2021 11 13 04	VENTE D'UNE PELLE ET SA REMORQUE	12	12	0	1

Compte rendu réunion du 13/11/2021

Affaire « BOCCHIARDO »

A – Garage St Antoine

Après vérification, le garage a une superficie de 60 m2.

Le devis présenté par M. BOCCHIARDO est de 1900 € (nettoyage et remise en état tous travaux confondus). Conformément aux tarifs en vigueur, Un loyer de 150 € par mois lui sera demandé à partir de l'année 2023 ; il bénéficiera donc de toute l'année 2022 pour réaliser et remettre en l'état le local.

B – M. et Mme BOCCHIARDO nous exposent l'avant-projet de chambre d'hôte pour le couvent de St Antoine. Le conseil municipal retient un avis plutôt favorable.

Réponse à la lettre Giorico FELCE.

Concernant la demande d'achat d'une partie du terrain (mitoyen Giorico FELCE) aucune décision ne peut être envisagée Toutefois, une haie pourra être plantée afin que le vis-à-vis des deux maisons soit respecté.

Entretemps, le maintien de la chaîne reste d'actualité, et ce jusqu'à ce que ladite haie ait atteint une hauteur adulte.

ORDRE DU JOUR

1 – Le PV de la réunion a été approuvé à l'unanimité

2 – Ainsi que la motion de soutien pour le rapprochement des prisonniers politiques

3 – la pelle mécanique, ainsi que sa remorque ont fait l'objet de deux propositions d'achat :

- La première à 7000 €
- La seconde à 7200 € : proposition retenue en faveur de M. MARTINI Jean André

4 – Le délaissé de 88 m2 de St Antoine n° F 819 restera la propriété de la commune. Il est donc retiré de la vente

5 – Pour la création de poste (ATT) à la cantine de l'école, le contrat prendra effet le 01 février ou le 01 mars 2022. Approuvé à l'unanimité.

Des questions diverses sont évoquées par l'ensemble du conseil municipal :

- M. GAZZINI souhaiterait pour la prochaine année que des embellissements viennent compléter les plantations qui ont été réalisées à l'entrée de la commune. M GAZZINI appelle à la mobilisation de tous les conseillers comme il l'est stipulé dans la charte de l'élu.

- M. VILLORESI fait un point sur la fête de Noël : la manifestation ne pourra pas être encadrée par les enseignantes car le nouveau protocole sanitaire ne le permet pas. La fête sera donc sous la responsabilité de la mairie. Plusieurs animations ainsi que la venue du père Noël sont prévues. Le montant de sa réalisation sera financé par la mairie et certains commerçants de la commune.

La réunion du conseil municipal samedi 15 janvier sera suivie des vœux du maire pour la nouvelle année. Seront invités tous les personnels communaux ainsi que les élus.